

1 Objectifs

L'encadrement des enfants bénéficiant du service de la restauration scolaire a pour objectifs :

- Leur sécurité en les prenant en charge depuis la sortie des classes en fin de matinée jusqu'à l'entrée en classe en début d'après-midi.
- Leur hygiène en veillant à ce qu'ils soient propres avant et après les repas
- Leur éducation alimentaire
- L'écoute de leurs besoins et souhaits, en leur donnant l'occasion de s'exprimer
- Le respect de la discipline

2 Règles de vie en commun et de comportement au restaurant scolaire

- Avant le repas :

Garder sa place sagement dans le rang jusqu'à l'entrée dans le restaurant scolaire
Aller aux toilettes pour se laver les mains
S'installer à la place désignée et attendre que tous les camarades soient assis avant le service de la nourriture

- Pendant le repas :

Bien se tenir à table
Manger proprement, sans souiller la table, ses vêtements ou ceux de ses camarades
Faire l'effort de goûter à toutes les nourritures proposées
Ne pas jouer avec la nourriture
Savoir partager, et s'assurer que ses camarades ont assez mangé, avant de se servir de nouveau s'il reste de la nourriture dans le plat collectif.
Ne pas remettre dans le plat de service la nourriture non consommée avant de s'être assuré que les camarades ne veulent plus se servir
Ne pas crier
Ne pas se lever pendant le repas sauf autorisation d'un des agents communaux assurant le service.

Respecter le personnel de service et les autres enfants

Ranger sa table et sortir de table en silence sans courir.

- Pendant la récréation

Jouer sans brutalité
Respecter les consignes de sécurité et de discipline données par le personnel encadrant.
Après avoir ramassé ses affaires personnelles, se mettre en rang quand les surveillants le demandent.

3 Inscriptions

Les repas de la cantine scolaire sont préparés par la Maison de Retraite de Chantelle. Afin de pouvoir anticiper l'organisation des repas, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire les enfants en début d'année scolaire en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Pour les repas occasionnels un tableau d'inscription est distribué tous les 15 jours et doit être retourné **impérativement 15 jours au moins avant la date du repas. Tout repas annulé moins de 15 jours à l'avance sera facturé.** Les annulations pour cause de maladie doivent être justifiées par un certificat médical.

Une serviette de table propre devra être fournie tous les lundis, elle sera ramenée à la maison chaque fin de semaine.

4 Discipline

Tout manquement au règlement intérieur pourra faire l'objet d'un renvoi temporaire ou définitif du restaurant scolaire.